
Bruxelles, le 5 mars 2015

‘Casa Kafka Pictures Movie Tax Shelter empowered by Belfius’

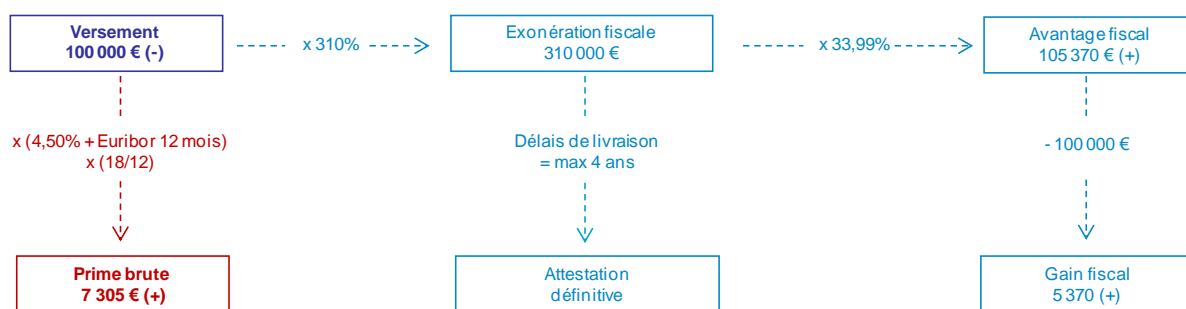
Accord de collaboration exclusif renouvelé en vue de proposer un produit de Tax Shelter 2.0 totalement transparent et sécurisé via le canal bancaire et accessible aux petites comme aux grandes entreprises

Instauré en 2002, le Tax Shelter est devenu, en quelques années, l’un des poumons du cinéma belge, permettant à ce jour à plus de 900 films d’être co-financés par des entreprises à hauteur de plus d’un milliard d’euros. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la réforme du Tax Shelter est annonciatrice de changements importants pour le secteur. Standardisé, simplifié et plus transparent, le Tax Shelter 2.0 est accessible à un panel élargi d’entreprises souhaitant soutenir la production audiovisuelle belge tout en bénéficiant à la fois d’une exonération fiscale et d’un rendement financier sur leur investissement déterminé par la loi.

Depuis 2009 et malgré la crise, plus de 60 millions d’euros ont été investis dans des productions belges via ‘Casa Kafka Pictures Movie Tax Shelter empowered by Belfius’. Un bilan plus que positif qui a récemment conduit Belfius et Casa Kafka Pictures à renouveler leur accord de collaboration afin de développer ensemble et de proposer via le canal bancaire une offre de Tax Shelter 2.0 s’inscrivant dans le nouveau cadre légal.

Le Tax Shelter 2.0 s’adresse à des entreprises belges, en situation bénéficiaire et soumises à l’Impôt des Sociétés. La loi prévoit une exonération fiscale à hauteur de 310% de l’investissement pour un montant correspondant à maximum 50% des bénéfices réservés imposables (avec un plafond de 750 000 euros). Concrètement et à titre d’illustration, cette exonération fiscale signifie un rendement de 5,37% sur l’investissement pour une société imposée au taux classique de 33,99%.

Outre l’avantage fiscal, la loi prévoit également de récompenser l’investisseur via une prime dont le montant est déterminé par Euribor moyen à 12 mois + 4,50% sur une période maximale de 18 mois. Le rendement total s’élève à environ 12,70% brut et variera légèrement en fonction de l’évolution du taux Euribor 12 mois. *(voir graphique)*



Gain fiscal = 5 370 €	----- / 100 000 € ----->	5,37% net	----->	5,37% net
Prime brute = 7 305 €	----- / 100 000 € ----->	7,31% brut	----->	4,82% net
Total = 12 675 €	----- / 100 000 € ----->	12,68% brut	----->	10,19% net

A qui s'adresse le Tax Shelter 2.0 ?

Plus simple et plus transparent, le Tax Shelter 2.0 est désormais ouvert à un éventail nettement plus large d'investisseurs au profil varié, allant de la grande société à la petite PME.

En outre, la réforme entrée en vigueur début 2015 entend également éviter tout abus en prévoyant notamment :

- l'agrément des Producteurs et des Intermédiaires par le SPF Finances (retrait de l'agrément pendant 24 mois en cas de non-respect des règles) ;
- l'interdiction de faire de la surenchère de rendement en octroyant à l'Investisseur des recettes du film.

Ce dernier point aura aussi pour effet bénéfique que le rendement est dorénavant identique pour toutes les productions audiovisuelles. Les films plus populaires ou plus commerciaux ne sont donc pas ou plus synonymes de rendement potentiellement plus élevé que les créations artistiques plus confidentielles.

Forts de leur collaboration fructueuse sous l'ancien régime du Tax Shelter, Belfius et Casa Kafka Pictures entendent clairement continuer à soutenir l'industrie cinématographique sous le régime du Tax Shelter 2.0 grâce à un plus grand nombre d'investissements, provenant désormais à la fois de grandes sociétés (corporates ou entreprises publiques répondant aux conditions prévues par la loi) et d'entreprises plus petites clientes auprès du réseau d'agences de Belfius.

La volonté commune de Belfius et Casa Kafka Pictures est d'apporter aux investisseurs une sécurité maximale dans un cadre éthique strict en leur proposant un produit de Tax Shelter couvert par un Ruling du Service des Décisions Anticipées du SPF Finances, ainsi qu'une assurance couvrant le montant de l'avantage fiscal. L'offre Tax Shelter continuera à se faire dans le cadre d'un Prospectus approuvé par la FSMA.

Une source de financement complémentaire - mais essentielle - pour le cinéma

Long-métrages, films d'animations, documentaires, séries télévisées, courts-métrages,..., depuis 2002, plus de 900 productions belges ont déjà pu bénéficier d'investissements d'entreprises via le Tax Shelter pour plus d'un milliard d'euros. Des chiffres qui soulignent non seulement l'importance de cette source de financement complémentaire pour les professionnels de l'audiovisuel, mais aussi l'intérêt marqué et croissant des entreprises pour cet outil. En quelques années, le Tax Shelter est ainsi devenu l'un des poumons financiers du cinéma belge, permettant à de nombreuses productions de voir le jour et contribuant à soutenir une industrie cinématographique dont la renommée dépasse largement nos frontières et qui génère nombre d'emplois au niveau local.

De nombreux films co-financés grâce à 'Casa Kafka Pictures Movie Tax Shelter empowered by Belfius' affichent à leur palmarès plusieurs récompenses du 7^e art. A l'étranger, certains films ont été présentés et primés au Festival de Cannes et aux César, d'autres nommés pour de prestigieux prix comme les Oscars. Sur le sol belge, 20 Ensor et 30 Magritte ont été attribués à des films soutenus par le Tax Shelter et Casa Kafka Pictures depuis sa création.

Contacts presse

Belfius

Ulrike Pommée

Ulrike.pommee@belfius.be / press@belfius.be

02 222 02 57

www.belfius.com

Casa Kafka Pictures

Isabelle Molhant

im@casakafka.be

02 730 44 04

www.casakafka.be